

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/44/428
S/20760
31 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 72, 143 et 146 de l'ordre
du jour provisoire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION,
LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION
DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 31 juillet 1989, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par S. A. R. le Prince Saoud Al Faysal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, à propos des passages de la lettre du Ministre des affaires étrangères du régime de Kaboul, publiée sous la cote A/44/368-S/20716, portant contre mon gouvernement des accusations contraires à toute vérité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la lettre de S. A. R. le Ministre des affaires étrangères, ainsi que ma présente lettre, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 143 et 146 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Samir SHIHABI

* A/44/150.

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre
des affaires étrangères de l'Arabie saoudite

Me référant au document A/44/368-S/20716 contenant la lettre du Ministre des affaires étrangères du régime de Kaboul où mon gouvernement est accusé, injustement et inconsidérément, d'envoyer des troupes régulières et des mercenaires, pour reprendre les termes de ladite lettre, dans le territoire afghan, je tiens à préciser que, comme vous le savez, le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite, en tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, n'a jamais commis dans son histoire la moindre violation ou atteinte aux règles et conventions internationales, voire que, conformément à ses convictions et à sa politique traditionnelle de pays épris de paix, il contribue effectivement à tout ce qui renforce la paix et la sécurité internationales.

De par votre savoir, votre jugement et votre sagesse empreinte de réalisme et d'impartialité quant à la réalité des faits, vous êtes sans doute aussi au courant de l'évolution de la question afghane et de la réalité de la situation qui prévaut à cet égard.

Conscient du rôle qui est le vôtre, le gouvernement de mon pays tient à réaffirmer sans détour ni ambiguïté que le Royaume d'Arabie saoudite n'a jamais envoyé un seul de ses ressortissants ou un membre de ses forces de défense pour participer aux combats qui se déroulent sur le territoire de l'Afghanistan, et ce, bien qu'il soit tout à fait convaincu de la justesse de cette cause, car il est aussi convaincu que le peuple afghan frère est à même de choisir le régime qui lui convient, conformément aux décisions de l'Organisation de la Conférence islamique. Le gouvernement de mon pays dément donc avec force et rejette catégoriquement les accusations qui figurent dans le document susmentionné.

Il convient de noter que le gouvernement de mon pays, dans le cadre de la coopération internationale, continuera de fournir une assistance humanitaire aux plus de 3 millions de réfugiés afghans chassés de leur pays pour les raisons que tout le monde sait.

Je suis convaincu que vous trouverez dans la présente lettre une réfutation de toutes les allégations formulées contre le gouvernement de mon pays, qui s'est toujours conformé à son rôle et à ses responsabilités sur le plan international.

Le Ministre des affaires étrangères
du Royaume d'Arabie saoudite,

(Signé) Saoud AL FAYSAL
